



Vous pouvez également télécharger ce formulaire sur Internet : [www.gds15.fr](http://www.gds15.fr) > Télécharger > « Demande de dérogation au contrôle IBR ».  
Vous pouvez alors télécharger le formulaire (Download) pour l'imprimer ou l'enregistrer.

**Demande de dérogation au contrôle à l'introduction de bovins  
issus d'un cheptel avec statut indemne d'IBR**  
*(à transmettre au GDS qui instruira la demande de dérogation)*

**Coordonnées de l'élevage d'origine**

N° de cheptel : .....  
Dénomination : .....  
.....  
Statut IBR :  Indemne (IND)  
 En Cours de Qualification (ECQ)  
 Assainissement Sans Positif (ASP)  
 Assainissement Avec Positif (AAP)

**Coordonnées de l'élevage destinataire**

N° de cheptel : .....  
Dénomination : .....  
.....

Date de sortie : ..... Date d'introduction : ..... (Date de notification identique)

Nous soussignons avoir ce jour respectivement vendu et acheté les bovins de la liste ci-dessous :  
Nombre de bovins : \_\_\_\_\_

	N° National		N° National		N° National		N° National
1		7		13		19	
2		8		14		20	
3		9		15		21	
4		10		16		22	
5		11		17		23	
6		12		18		24	

Nous soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge par Monsieur.....  
 éleveur d'origine  éleveur destinataire  transporteur  
Que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'il n'y a pas eu de contact avec d'autres bovins issus d'autres cheptels.

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ce(s) bovin(s), je soussigné, élevage destinataire :

- Demande à déroger au contrôle sérologique à l'introduction IBR de ce(s) bovin(s) et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur le(s) bovin(s) introduit(s)
- Reconnais être informé que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action en réhabilitation, si un contrôle de ce(s) bovin(s) s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant son (leur) arrivée dans mon élevage.

**Attention de penser à :**

- Joindre les cartes vertes **remplies** et **signées** des animaux concernés.
- Notifier les mouvements d'entrées et de sorties,
- Respecter **une période de quarantaine stricte.**

Fait à ..... Le ..... :  
Pour l'élevage d'origine

Pour l'élevage destinataire

**Mise en garde**

- ➔ En demandant la dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction, les éleveurs acheteur et vendeur ainsi que le transporteur prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée à posteriori.
- ➔ Il est fortement recommandé de ne pas négliger le dépistage à l'introduction d'autres maladies, comme la BVD, la néosporose, la paratuberculose, la besnoitiose ...
- ➔ Dans tous les cas, il est fortement recommandé de respecter une période d'isolement stricte, d'au moins 15 jours (et lorsque des dépistages sont réalisés, jusqu'à l'obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires valables permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur pourra l'observer soigneusement !